

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
12/2/7
DOSSIER N°6028**

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Affaires Culturelles /Service Patrimoine*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine*

VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-12/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de **3 106,60 €** ;

<i>Communes</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant H. T. des travaux</i>	<i>Montant de la dépense éligible</i>	<i>Autres financements sollicités</i>	<i>Montant maximum de la subvention</i>
GENTIOUX-PIGEROLLES	Restauration d'une fontaine et d'un four à pain à Joux	26 696,00 €	26 696,00 €	PNR (10%) = 2 660,00 € DETR (13%) = 3 450,00 € Fondation du Patrimoine (26,5%) = 7 000,00 € GSF Gentioux (15%) = 4 000,00 €	2 669,60 €
CHAVANAT	Restauration de 2 puits communaux et 1 mur en pierres sèches	4 370,00 €	4 370,00 €	PNR (33%) = 1 146,00 €	437,00 €
TOTAL Bâti non protégé					3 106,60 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204, Réf. Fonctionnelle 312, Article 2041482, Opération 21.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET